dlle antoinette Mauriés dlle née, et a été baptisée le
Lourdebuy Septieme may mille Sept Cents Soixante dix huit
Etant marrine dlle Jeanne Teisnyré tante d'alliance et
Représentée par dlle Jeanne-marie Beaux Cousine germaine
Soussignée avec le pere, les Soy de quoy D. Dieuzaide pere
Jeanne Beaux Dieuzaide curé
Jean Cerdet Commandé vic. rec. approuvant le Mot Barthelemy
Jeanne marie Dionard fille de jean Dionard et Bernarde
Labeliabelle carrière mariés est née le huit mai mil sept
cens soixante dix huit et a été baptisée le neuf dud. mois
par moi le Sr jean Baptiste carrière marchand marrienne
jeanne marie Dionard qui a ses signes le parrain et la
pere signes avec nous
Carrière Dionard Gavriques curé
jean arnaud Bois Sabatié fils de Jean Bois Sabatié
Sabatié marchand et de Jeanne Belle de Lystre de Lybiere
Barreau mariés est né le sept jour mil sept cens soixante
dix huit et a été baptisé le huit dud. mois par moi
soussigné jean arnaud Barreau son grand pere marrain
Louise Sabatié sa tante dit absente le parrain et le pere
signés avec nous Barrau Sabatié pere
Gavriques curé Desclaux Vicaire
Sabatie vic 100
Dlle Louise Elizabeth Sanzeren née hier du legitime Mariage
du Sr pierre-Francois Sanzeren receveur de d'equivalent et de
dlle Jeanne-marie Salvaires a été baptisée ce Lourdebuy quator
zieme Juin mille Sept Cents Soixante dix-huit, parrein le
Sr Louis Gallard Commis au Contrôle a Castelnadauzy, marreine
dlle Elizabeth Sudré Epouse de Mr Jean Raymond Salvaire oncle
maternel Soussignés, les Soy de quoy
Carrière Gallard Sanzeren père
Sanzeren Salvaires Salvaires Commandé vic. rec.

pierre
maitre
et
germaine
carrière

L'an mil Sept cens soixante dix huit et le vingt cinquieme
de mois de juin trois bans de mariage entre pierre maitre
habitant de la paroisse de seguenat diocese d'Agen fils legitime
et majeur de feus jean maitre et Jeanne maisby, natif de jeanne
vos dans quartier germaine carrière fille legitime de feu jean
carrière et Jeanne cazal de cette ville Jeune veuve de jean bon
cassagne habitante de gardouch comme de consentement de sa
mere dudit quartier ayant été publiés tant entre messe de
paroisse que vêpres de seguenat comme appert par le certificat
en datte du vingt deux de present mois meme année signé Lauvail
curé et aussi celles de gardouch comme appert par le certificat en
date du vingt quatre de present mois et année signé Sallet
avec les pieces, pendant trois dimanches on fete consecutifs les
quels il n'est venu a notre connoissance aucun empechement ni canonique
ni civil, nous soussigné en legitime mariage du consentement
des Sr Sallet avec la mere de gardouch led pierre maitre et
germaine carrière, ensuite ont reçu leur mutuel consentement
par paroles de present en presence des temoins soussignés
carrière, jean Dionard, Sr allegrand, Sr Francois
romans et plusieurs parents soussignés avec nous les epoux
et led Sr ne sachant signer enquis de ce
Carrière
Dionard Dieuzaide Rodrigues
plas de pretory
Gavriques curé
L'an mille Sept Cents Soixante dix huit et le trentieme Jour du mois
de Juin nous vicaire soussigné de la paroisse de cette franchede
Lauragais diocese de Castelnaudary a pris devant nous le Consentem.
des parties cy dessus par paroles de present et après la publica
tion des trois bans faite dans l'Eglise de cette paroisse a la messe
de prône precedant trois Jours de dimanche ou fetes consecutifs
qui n'a donné aucune espece d'empechement canonique ou
civil, et toutes les formalités de l'Eglise ayant été observées